

multiplication des buts à atteindre sans qu'il y ait accroissement des ressources. Nous devrions néanmoins avoir recours à une notion générale et explicite pour évaluer le traitement réservé aux gens au nom de la sécurité conventionnelle, par exemple, l'emploi de matériel militaire à des fins de répression en Asie-Pacifique.

5. La menace que pose l'État pour la sécurité de certaines personnes complique nos discussions et nos positions de principe en faveur d'un renforcement de la sécurité de la personne. Certains affirment que cette menace diminue avec la croissance économique, que la croissance économique favorise l'expansion de la classe moyenne et que la classe moyenne fait progresser la démocratie. Il n'en demeure pas moins que parfois un grand nombre de personnes s'en tirent très mal malgré une économie florissante. Une telle « prospérité » inégale constitue alors une menace pour la sécurité de la personne.

6. Percevoir la notion de sécurité de la personne moins en termes de « liberté de » (promouvoir les droits de la personne, p. ex.) et plus en termes de « protection contre » (la pauvreté, p. ex.) constitue un pas en avant aux yeux de certains. Cela s'apparente à l'opposition entre la « divergence de vues sur la notion de bonheur » (la perception du bonheur varie grandement d'une personne à l'autre) et la « concordance de vues sur la notion de malheur » (les gens peuvent s'entendre sur des *sources indéniables de malheur*). La torture en est une, par exemple. La vigueur avec laquelle le gouvernement du Canada doit s'exprimer dépend des circonstances. La diplomatie tranquille pourrait s'avérer efficace.

7. La situation sur le plan de la sécurité militaire au Canada est unique et très favorable. Nous n'avons pas d'ennemi à proximité. Préconiser la « démilitarisation » à ceux qui se trouvent dans une position beaucoup moins favorable contribuerait-il à faire avancer nos valeurs? Prôner la « retenue sur le plan militaire » plutôt que la « démilitarisation » serait plus efficace.

8. Les *intervenants non gouvernementaux* peuvent avoir d'importantes tâches à accomplir au nom de la « sécurité de la personne ». Les programmes de l'ACDI touchant la scolarisation, la prévention des maladies et le microcrédit visent la sécurité. Certains maintiennent que de tels programmes « s'attaquent aux